

# Accès aux plages gardoises à partir du 21 mai

Par arrêté du 15 mai 2020, le préfet du Gard autorise à compter du jeudi 21 mai 2020 et à titre dérogatoire l'accès aux plages du Grau-du-Roi ainsi que les activités nautiques et de plaisance.

**A compter du jeudi 21 mai est autorisé l'accès aux plages :**

- **de la rive droite (de l'accès n°2 à l'accès n°26 - linéaire de 2,5 km),**
- **de la rive gauche (de l'accès n°33 à l'accès n°50 - linéaire de 1,3 km),**
- **de Port Camargue Sud (de l'accès n°57 à l'accès n°74 - linéaire de 947 m,**
- **de la pointe de l'Espiguette (de l'accès de la digue jusqu'au phare de l'Espiguette n°75 à 77 - linéaire de 3,7 km).**

**Sur ces 4 plages, sont interdites les activités statiques et la pratique des sports et jeux collectifs.**

Resteront interdites d'accès :

- la plage du Boucanet sur la rive droite (de l'accès n° 1 à l'accès n° 2 : linéaire de 882 m),
- la plage rive gauche (de l'accès n° 27 à l'accès n°33 : linéaire de 462 m),
- la plage de Port Camargue Nord (de l'accès n° 50 à l'accès n° 56 : linéaire de 482 m),
- la plage de l'Espiguette (du phare de l'Espiguette jusqu'aux accès n° 78 à 82 : linéaire de 2,1 km).
- 

La pêche statique à la ligne est interdite sur l'ensemble des plages du Grau-du-Roi.

Toute présence statique, assise ou allongée ainsi que toute vente à emporter et toute location de matelas et transat sont interdites sur les plages visées par le présent arrêté. La pratique du pique-nique y est également prohibée.

Sont également interdits sur ces mêmes plages les regroupements de plus de 10 personnes, toutes activités physiques collectives, toute pratique festive et la consommation d'alcool.

**Le préfet rappelle que cette dérogation pourra être levée à tout moment en fonction de l'évolution de la situation sanitaire dans le département ou du non-respect par la population des mesures figurant au présent arrêté.**

Retrouvez

sur

[www.gard.gouv.fr/Actualites/Conditions-restrictives-d-acces-aux-plages-gardoises-a-compter-du-jeudi-21-](http://www.gard.gouv.fr/Actualites/Conditions-restrictives-d-acces-aux-plages-gardoises-a-compter-du-jeudi-21-)



Ecrit par Echo du Mardi le 20 mai 2020

[mai-a-8-heures](#) les cartes des plages, les activités autorisées et les arrêtés préfectoraux